



# De grosses tensions sur l'accueil des élèves

Après les annonces par voie de presse de la réouverture de tous les établissements scolaires, les écoles sont confrontées aux demandes des familles pour que leurs enfants retournent en classe. Or les capacités d'accueil n'ont pas évolué. Ce sont 15 élèves par classe en élémentaire et 10 en maternelle. Il faut tenir compte des enfants prioritaires présents toute la semaine. Dans certaines situations, il n'y a quasiment pas la possibilité d'accueillir d'autres élèves.

**Ce n'est pas au directeur et aux enseignants de refuser le retour d'un élève.**

La responsabilité de refuser qu'un enfant revienne à l'école toute la semaine ne peut pas être endossée par le directeur et les collègues. Il revient à l'administration qui a fixé le cadre sanitaire strict, de prendre les décisions nécessaires. **Saisissez votre IEN et contactez le SNUDI-FO 22 en cas de pressions ou de demandes qui ne peuvent être satisfaites.**

**Le SNUDI-FO 22 est reçu en audience par la Direction académique le 8 juin, il demande que des consignes claires soient données aux IEN afin que ceux-ci protègent les collègues des pressions.**

**Des animateurs en lieu et place des enseignants. Inacceptable !**

Dans la continuité du désengagement de l'Etat et du renforcement de la territorialisation de l'école, le ministre de l'Education Nationale tente d'imposer le dispositif « *sport, santé, culture et civisme* » (2S2C), publié le 8 mai, qui doit permettre « *d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive.* »

**Le SNUDI-FO 22 n'accepte pas que la situation sanitaire soit utilisée pour casser l'école publique et plus généralement le service public. Le SNUDI-FO 22 demande le retrait du dispositif des 2S2C,** qui n'est pas une simple mesure transitoire dans l'esprit du ministre : « *Cette reprise de mai-juin (...) permet d'expérimenter les modalités de fonctionnement, nécessairement mixtes, entre présence à l'école et enseignement à distance (...) (et de) travailler avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation entre scolaire et périscolaire* » et serait « *l'occasion de moderniser le système éducatif* ».

**Une seule solution pour la rentrée de septembre :  
le ministre doit créer les postes et recruter massivement des enseignants**

Il incombe à l'État de garantir le respect de l'obligation scolaire et de l'égalité des droits. Les inégalités qui se sont inévitablement creusées, doivent être rattrapées. Il est nécessaire de rétablir l'école publique, obligatoire pour tous et garante de l'égalité des droits.

Au vu des conditions exceptionnelles de la prochaine rentrée, non seulement **le SNUDI-FO 22 exige l'annulation des 5 fermetures de postes prévues à la rentrée de septembre dans les Côtes-d'Armor,** mais **des postes supplémentaires doivent être attribués à titre exceptionnel à toutes les écoles du département.**